

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le mardi 14 novembre 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs : Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

312-11-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 2 - 3 et 16 octobre 2017;
3. Attribution des dossiers aux membres du conseil;
4. Adoption du règlement n° 210-2017 modifiant le règlement n°183-2015 décrétant une dépense et un emprunt pour un montant maximal de 1 000 000 \$ et financer le programme de mise aux normes des installations septiques;
5. Annulation – Résolution 291-10-2017;
6. Autorisation de signature – Contrat d'enregistrement de servitudes de conduites – Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – Section du chemin des Pionniers Est;
7. Autorisation de signature –Promesse d'achat – Terrain rue des Roseraies, lot numéro 4 655 185;
8. Autorisation de signature – Promesse d'achat – Terrain du 31, rue des Bois-Francis, lot numéro 5 255 970;
9. Autorisation de signature - Protocole d'entente – Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTU – Chemin des Pionniers Est;
10. Acceptation des directives de changement 17 – 18 – 19 et 20 – Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – Section chemin des Pionniers Est;
11. Demande de renouvellement de l'entente pour le traitement des eaux de lixiviation – Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de l'Anse -à-Gilles;
12. Adjudication de contrat – Achat de diesel, essence et huile à chauffage;
13. Approbation des dépenses – Intersection chemin Lamartine Ouest & route Lemieux – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
14. Renouvellement d'adhésion – Fédération Québécoise des Municipalités;

15. Renouvellement de cotisation – École Destroismaisons (musique/danse);
16. Recommandation du CCU — Projet de rénovation visé par le PIIA :
103, chemin des Pionniers Est - Remplacer les fenêtres du 2e étage en PVC
- Enlever la galerie avant
17. Financement - Coopérative jeunesse de services de L'Islet / Saint-Cyrille 2018;
18. Demande d'aide financière – Club de Soccer Les Mariniers;
19. Adhésion MAE – Municipalité Amie des Enfants;
20. Demande d'aide financière 2017 – Maison des jeunes de L'Islet-Nord;
21. Demande d'aide financière – Corporation des arts et de la culture de L'Islet – Fonds de développement des territoires;
22. Demande d'aide financière annuelle – Corporation des Arts et de la Culture L'Islet
23. Mérite MMQ en gestion de risque 2017 – Affectation du prix de 2 500 \$;
24. Autorisation d'achat – Équipements et fournitures incendie;
25. Mandat MS 2 Contrôle inc. – Amélioration Wi-fi – Camping Rocher Panet;
26. Demande de CA – Projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;
27. Remplacement du panneau de distribution électrique du Camping Rocher Panet – Cytech Corbin Inc.
28. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 931 253.80 \$ Camping Rocher Panet : 24 369.23 \$
29. Correspondances :

Nouvelle technologie (Tekno) inc.	Rapport de mesure de boues 2017
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2017
Arpo, Groupe-conseil	Plan d'intervention – renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
Fédération québécoise des Municipalités	Abandon du projet Énergie Est de TransCanada
TransCanada	Abandon du projet Énergie Est de TransCanada
Monsieur Jean-Yves Picard	Félicitations – Service des loisirs
Ministère de la Sécurité publique	Suivi du rapport d'activités 2016 – Mise en œuvre du schéma de couverture de risques
30. Varia :
31. Période de questions;
32. Levée de l'assemblée.

313-11-2017

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 – 3 – 16 OCTOBRE 2017 :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2017 et des séances extraordinaires du 3 et 16 octobre 2017.

ATTRIBUTION DES DOSSIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL :

Monsieur Jean-François Pelletier maire, dépose la liste des différentes attributions de dossiers affectés aux membres du conseil municipal.

MAIRE M. Jean-François Pelletier	<ul style="list-style-type: none">➤ Camping municipal Rocher Panet➤ Infrastructures collectives➤ Parc industriel➤ Développement services et commerces➤ Ressources humaines
CONSEILLER POSTE # 1 M. Alain Lord	<ul style="list-style-type: none">➤ Bâtiments et immeubles➤ Infrastructures collectives (Parc Havre, parc, etc.)➤ Écocentre – Matières résiduelles et recyclables➤ Approvisionnement et gestion de la flotte de véhicules➤ Voirie➤ Réseau aqueduc et égout
CONSEILLER POSTE # 2 M. Florian Pelletier	<ul style="list-style-type: none">➤ Comité de la MRC de L'Islet (substitut du maire)➤ Service incendie➤ Ressources humaines
CONSEILLER POSTE # 3 M. Denis Proulx	<ul style="list-style-type: none">➤ Comité consultatif d'urbanisme➤ Ressources humaines➤ Parc industriel➤ Développement services et commerces
CONSEILLER POSTE # 4 M. Pascal Bernier	<ul style="list-style-type: none">➤ Loisirs et piscine municipale➤ Culture➤ Comité de la famille et des aînés➤ Bibliothèques
CONSEILLER POSTE # 5 M. Raymond Caron	<ul style="list-style-type: none">➤ Coordination des sous-traitants➤ Voirie➤ Réseau d'aqueduc et d'égout➤ Parc industriel➤ Développement services et commerces
CONSEILLER POSTE # 6 M. Jean Lacerte	<ul style="list-style-type: none">➤ Tourisme➤ Méthodes et procédures – Plan directeur➤ Culture➤ Comité de la famille et des aînés➤ Bibliothèques➤ Site internet➤ Parc Industriel➤ Développement services et commerces

314-11-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 210-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 183-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 000 \$ ET FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 210-2017 modifiant le règlement 183-2015 décrétant une dépense et un emprunt pour un montant maximal de 1 000 000 \$ et financer le programme de mise aux normes des installations septiques.

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires se sont inscrits à la Municipalité de L'Islet afin de bénéficier du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la municipalité a décrété, par le biais du règlement n° 183-2015, une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ et financer le programme de mise aux normes des installations septiques;

- ATTENDU QUE la municipalité a décrété, par le biais du règlement n° 193-2016, une dépense et un emprunt additionnel de 250 000 \$ et financer le programme de mise aux normes des installations septiques;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement n° 183-2015 afin de répondre à toutes les demandes;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée du conseil tenue le 2 octobre 2017;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 2 octobre 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le titre du règlement n° 183-2015 est remplacé par le suivant : **RÈGLEMENT N° 210-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 183-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 000 \$ ET FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement n° 183-2015 est remplacé par le suivant :

« Afin de financer le programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement 182-2015, dont copie est jointe au présent règlement en Annexe A, le conseil est autorisé à dépenser et à emprunter une somme maximale de 1 000 000 \$ incluant les frais de financement sur une période de 10 ans. » Le détail des coûts est inclus au présent règlement à l'annexe B1.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

315-11-2017

ANNULATION – RÉOLUTION 291-10-2017 :

- CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution # 291-10-2017 la municipalité de L'Islet octroyait à la compagnie Excavation Louis Richard inc. la réalisation de travaux de mise aux normes des installations septiques de l'immeuble sis au 375, chemin des Pionniers Ouest, et ce, en conformité de la demande de soumission formulée à cet égard et de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a repris le dossier en main et souhaite que la réalisation des travaux soit sous la responsabilité de l'entreprise Jos G. Deschênes inc.
- CONSIDÉRANT QUE le représentant de la compagnie Excavation Louis Richard inc. accepte l'annulation du contrat octroyé suite à l'adoption de la résolution mentionnée précédemment;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de rendre nulle et non avenue l'adoption de la résolution 291-10-2017.

316-11-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D’ENREGISTREMENT DE
SERVITUDES DE CONDUITES – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC ET
D’ÉGOUT – SECTION DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L’Islet tous les actes et documents requis pour l’enregistrement d’une servitude consentie aux termes du projet de prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sur une section du chemin des Pionniers Est, préparés par Me Pierrette Couillard, notaire

317-11-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D’ACHAT – TERRAIN RUE DES
ROSEAIES – LOT NUMÉRO 4 655 185 :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L’Islet la promesse d’achat et de vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 4 655 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L’Islet, lequel terrain est situé en bordure de la rue des Roseraies.

318-11-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D’ACHAT – TERRAIN RUE DES
BOIS-FRANCS – LOT NUMÉRO 5 255 970 :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L’Islet la promesse d’achat et de vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 255 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L’Islet, lequel terrain est situé en bordure de la rue des Bois-Francis.

319-11-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE – FONDS POUR
L’EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – FEPTEU – CHEMIN
DES PIONNIERS EST :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L’Islet le protocole d’entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire à l’égard des modalités de versement de l’aide financière consentie dans le cadre du programme FEPTEU, volet 2 pour le projet de prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sur une section du chemin des Pionniers Est.

320-11-2017 **ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS 17 -18 -19 ET 20 –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT – SECTION CHEMIN
DES PIONNIERS EST :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sur une section du chemin des Pionniers Est, la signature des avis de changements ci-après décrits :

Directive numéro 17 :

Achat par la municipalité des manchons de branchement pour conduite PVC

Cout d’achat : 859.10 \$

Directive numéro 18 :

Suite à la découverte de la présence d'un ponceau devant la résidence du 507, chemin des Pionniers Est, demande est faite à l'entrepreneur de remettre en place un nouveau ponceau sous les accès de la résidence de la résidence.

Cout du remplacement : 6 053.90 \$ plus taxes

Directive numéro 19:

Rallongement du ponceau sis en façade du 503, chemin des Pionniers Est

Engazonnement du terrain au 543, chemin des Pionniers Est

Ajustement du fossé et rallongement du ponceau en façade du 545, chemin Pionniers Est

Cout d'achat : 8 922,84 \$ dont 2 559.46 \$ à être refacturé au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Directive numéro 20:

Travaux de démolition du mur de soutènement de la résidence du 543, chemin des Pionniers Est

Cout du crédit : 1 314.50 \$

321-11-2017

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE L'ANSE-À-GILLES :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer à la demande formulée par la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles et ainsi reconduire, aux mêmes conditions, l'entente à intervenir à l'égard des modalités de traitement des eaux de lixiviation provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, et ce, à même les ouvrages d'assainissement des eaux municipaux.

Il est de plus résolu de préciser que la présente résolution n'a d'effet que si les résultats des analyses des eaux de lixiviation effectuées par ladite régie sur le lieu d'enfouissement sanitaire ne respectent pas les normes de rejet définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

322-11-2017

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE DIESEL, ESSENCE ET HUILE À CHAUFFAGE :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 280-10-2017, la municipalité a formulé des appels d'offres pour l'achat de diesel, d'essence et d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné devait représenter le profit exigé par chaque fournisseur en sus du prix de référence des produits pétroliers publiés hebdomadairement par l'*Oil Buyer Guide (OBG)*;

CONSIDÉRANT QUE selon les spécifications prévues à l'appel d'offres, le contrat sera octroyé au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme pour chacun des items;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

Fournisseurs	Diesel	Essence sans plomb	Huile à chauffage
Les Pétroles B. Ouellet inc.	-.0155 \$	-.0075 \$	-.0155 \$
Paquet et fils ltée	-.0101 \$	-.0050 \$	-.0075 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Pétroles B. Ouellet inc. le mandat de fournitures de diesel, d'essence et d'huile à chauffage pour la période comprise entre le 21 novembre 2017 et le 20 novembre 2018.

323-11-2017

APPROBATION DES DÉPENSES – INTERSECTION CHEMIN LAMARTINE OUEST & ROUTE LEMIEUX – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

Monsieur Pascal Bernier se dégage de la prise de décision de la présente résolution, et ce, en raison que les travaux ont été réalisés par son employeur.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés à l'intersection du chemin Lamartine Ouest et la route Lemieux pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE lesdits travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes mentionnées ci-haut dont la gestion incombe à la municipalité.

324-11-2017

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2018, et ce, au montant de 3 575.56 \$ plus taxes.

325-11-2017

RENOUVELLEMENT DE COTISATION – ÉCOLE DESTROISMAISONS (MUSIQUE/DANSE) :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à titre de membre de l'École Destroismaisons dont la mission est d'assurer le rayonnement de la culture via l'art de la musique et de la danse.

Il est de plus résolu d'acquitter, au montant de 60 \$ les frais reliés à une telle adhésion.

326-11-2017

RECOMMANDATION DU CCU – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis, visé par les dispositions dudit règlement, a été formulée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'urbanisme ont déposé une recommandation favorable à l'égard de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la recommandation du CCU et ainsi autoriser l'émission du permis suivant:

103, chemin des Pionniers Est :

- Remplacer les fenêtres du 2^e étage en PVC
- Enlever la galerie avant

327-11-2017

FINANCEMENT – COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE L'ISLET / SAINT-CYRILLE 2018 :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant de 1 000 \$ et ce, pour l'année 2018, le soutien financier alloué à la Coopérative jeunesse de service de L'Islet/Saint-Cyrille dont l'objectif est de favoriser chez les adolescents une prise de conscience de leurs capacités et leur responsabilité collective afin qu'ils transforment leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations.

328-11-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SOCCER LES MARINIERS :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir, par un appui financier de l'ordre de 1 000 \$, le Club de Soccer Les Mariniers afin qu'il puisse poursuivre leur mission auprès des jeunes de L'Islet-Nord en 2018.

329-11-2017

ADHÉSION MAE – MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS :

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité de L'Islet pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme MAE vise à reconnaître les acquis et les intentions des municipalités quant à l'importance accordée à l'enfant dans l'élaboration de son offre de service par le biais de sa politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

DE CONFIRMER que Pascal Bernier soit le responsable du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de L'Islet à mettre en place, dans le délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

QUE la municipalité s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts;
- Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants, à la mi-projet;
- Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation (idéalement dans le cadre de la Journée internationale de l'enfant (20 novembre) ou dans le cadre de la Semaine québécoise des familles (en mai)
- Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation) ;
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication.
- Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

330-11-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017 – MAISON DES JEUNES DE L'ISLET-NORD :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer à la demande formulée par la Maison des Jeunes de L'Islet-Nord et ainsi leur accorder un soutien financier de 2 500 \$ pour l'année 2017.

331-11-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DES ARTS ET DE LA CULTURE DE L'ISLET – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de s'associer, à titre de partenaire, au projet présenté par la Corporation des arts et de la culture de L'Islet dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet pour l'acquisition d'un système audio et pour du matériel promotionnel.

Il est de plus résolu qu'une somme de 4 104.93 \$ soit consentie pour l'acquisition de tels équipements, et ce, sous réserve de l'approbation du projet par la MRC de L'Islet.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE – CORPORATION DES ARTS ET DE LA CULTURE L'ISLET :

Dossier reporté et à être analysé lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2018.

332-11-2017

MÉRITE MMQ EN GESTION DE RISQUE 2017 – AFFECTATION DU PRIX DE 2 500 \$:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet a reçu le 3e prix au concours **Mérite MMQ gestion de risques** pour les initiatives réalisées visant à rendre la pratique du hockey plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce mérite est accompagné d'un montant de 2 500 \$ qui doit être utilisé par la municipalité pour des achats d'équipements ou de matériel visant la poursuite d'actions qui sont structurantes, sécuritaires et qui s'inscrivent dans une réflexion globale en gestion de risque et en planification durable;

CONSIDÉRANT QUE dans sa planification, la municipalité prévoit l'achat de bandes de patinoire, lesquelles sont jugées désuètes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de L'Islet informe la MMQ qu'elle affectera le montant relié au 3e prix du mérite MMQ en gestion de risque, soit une somme de 2 500 \$ pour défrayer une partie de l'achat de bandes de patinoire;
- QUE la municipalité de L'Islet autorise la directrice générale à faire le suivi de ce dossier avec la MMQ.

AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES INCENDIE :

Dossier reporté ultérieurement.

333-11-2017

MANDAT MS 2 CONTRÔLE INC. – AMÉLIORATION WI-FI – CAMPING ROCHER-PANET :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, pour la somme de 1 638.26 \$ plus taxes, la soumission déposée par la firme MS2 Contrôle inc. et ainsi, autoriser une mise à jour du système WI-FI au Camping Rocher Panet.

Il est de plus résolu de préciser que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées à même le Camping Rocher Panet.

334-11-2017

DEMANDE DE CA – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, en raison de l'intérêt probable de son employeur à soumissionner sur une éventuellement demande de soumission pour la réalisation des travaux.

Dans le but d'obtenir le certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable, il est proposé par monsieur Alain Lord de :

- Mandater la firme-conseil Beaudoin Hurens à soumettre la demande de certificat d'autorisation requise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- Transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

- Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques au plus tard 60 jours après leur mise en service;
- D'autoriser, au montant de 1 309 \$, le paiement des frais exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'analyse et l'émission d'une telle demande d'autorisation.

335-11-2017

REMPLACEMENT DU PANNEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DU CAMPING ROCHER PANET – CYTECH CORBIN INC. :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition déposée par la compagnie Cytech Corbin inc. et ainsi autoriser, pour la somme de 2 050 \$ plus main d'œuvre et taxes, l'installation d'un panneau de distribution électrique dans un boîtier de polyester étanche au Camping Rocher Panet.

Il est de plus résolu de préciser que le paiement de cette dépense sera effectué à même l'argent du Camping Rocher Panet.

336-11-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 3 novembre 2017 pour la somme de 931 253.80 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 24 369.23 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION :

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'élection préparé par la présidente d'élection, lequel se lit comme suit :

RAPPORT D'ÉLECTION – NOVEMBRE 2017

En vertu de l'article 649 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, je soussignée Colette Lord, certifie en ma qualité de présidente d'élection de la Municipalité de L'Islet que, suite au scrutin tenu le 5 novembre 2017, les résultats sont les suivants :

Conseiller – siège # 2	Mme Odette Lussier	317 votes	38.19 %
	M. Florian Pelletier	494 votes	59.52 %
	Bulletins rejetés	19 votes	2.29 %

Conseiller – siège # 6	M. Jean-Edmond Caouette	244 votes	29.40 %
	M. Jean Lacerte	402 votes	48.43 %
	M. Fernand Poitras	168 votes	20.24 %
	Bulletins rejetés	16 votes	1.93 %

Nombre d'électeurs inscrits	3 164
Pourcentage de participation	26.2 %

Suite à ces résultats, le 10 novembre dernier, j'ai déclaré élues pour un mandat de 4 ans les personnes suivantes :

Conseiller – siège # 2	M. Florian Pelletier
------------------------	----------------------

Conseiller – siège # 6	M. Jean Lacerte
------------------------	-----------------

De plus, je déclare que, suite à la période de mise en candidature qui s'est terminée le 6 octobre 2017, j'ai déclaré élues par acclamation, pour une période de 4 ans, les personnes suivantes :

Maire	M. Jean-François Pelletier
Conseiller – siège # 1	M. Alain Lord
Conseiller – siège # 3	M. Denis Proulx
Conseiller – siège # 4	M. Pascal Bernier
Conseiller – siège # 5	M. Raymond Caron

Enfin, je certifie que chacun des élus ci-haut mentionnés a prêté le serment requis par la Loi et qu'ils peuvent légalement exercer leur fonction.

Donné à L'Islet, ce 13 novembre 2017

Colette Lord, présidente d'élection

337-11-2017

APPUI - COOP-SANTÉ L'ISLET – INTÉGRATION DE LA CLINIQUE MÉDICALE DE L'ISLET AU GMF DE MONTMAGNY-L'ISLET:

CONSIDÉRANT QUE suite aux départs de deux médecins pour des raisons de santé et un médecin à la retraite, la clinique médicale de L'Islet vit une situation problématique et risque de cesser ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE le milieu et toute la collectivité a pris en charge l'administration de la clinique médicale de L'Islet au cours des dix dernières années et que cette prise en charge a permis de maintenir actif les services de consultation et de sans rendez-vous à des milliers de patients;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du service de proximité à L'Islet est un service essentiel et indispensable pour les familles, les travailleurs et les institutions publiques du milieu en plus d'alléger le service d'urgence de la région;

CONSIDÉRANT la vitalité économique et le dynamisme du développement régional de L'Islet qui se traduit par plusieurs écoles primaires et secondaires, un centre de la petite enfance, une quinzaine de garderies en milieu familial, plus d'une cinquantaine de logements sociaux, des entreprises d'envergure, des centres d'aide pour hommes et femmes vivant des problématiques de violence, les services de santé sont plus que nécessaires à L'Islet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le groupe de citoyens dans leur démarche de solliciter le CISSS Chaudière-Appalaches pour intégrer la clinique médicale de L'Islet au groupe de médecine familiale (GMF) de Montmagny - L'Islet et ainsi maintenir, à L'Islet, le service de santé de proximité.

338-11-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE - FIRME BEAUDOIN HURENS :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 41 250 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par la firme Beaudoin Hurens à l'égard des honoraires professionnels d'ingénierie exigés dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

339-11-2017

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE, LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet s'est regroupée avec les dix-sept (17) autres municipalités pour former la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ont déjà signé une entente intermunicipale le 19 septembre 2007 confiant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente qui devait prendre fin le 31 décembre 2012 s'est prolongée pour une nouvelle période de cinq (5) ans qui se terminera le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Islet et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny souhaitent prolonger l'entente intermunicipale pour une nouvelle période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' en fonction des changements majeurs imposés par le gouvernement sur la gestion de la matière organique, certains aspects de l'entente demandent un repositionnement;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est constitué de frais d'exploitation (immobilisation et opération), de transport et d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'exploitation (immobilisation et opération) en fonction des dispositions gouvernementales à venir sur l'interdiction d'enfouir la matière organique exerceront une pression à la hausse sur les frais d'exploitation ainsi que sur les immobilisations puisqu'ils sont associés directement au centre de transfert;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification sera composée d'un coût fixe pour l'exploitation et d'un coût par voyage pour le transport et d'un coût à la tonne pour l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE sera inclus dans les coûts fixes le supplément pour l'indexation des salaires des employés liés à la gestion du centre de transfert par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et adopté à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de L'Islet accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les cinq (5) prochaines années soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE la municipalité de L'Islet accepte la nouvelle tarification proposée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les cinq (5) prochaines années;

QUE pour le coût annuel fixe pour l'exploitation (immobilisation et opération) celui-ci est fixé à 356 000 \$ (342 000 \$ plus 14 000 \$ supplément indexation des salaires) et sera versé en mensualité par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny inclura ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour le transport sera établi suite à l'ouverture par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie facturera mensuellement directement à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny les frais de transport réels;

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny inclura une estimation des frais de transport à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournie par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE pour l'enfouissement le coût sera de 64,00 \$/tonne que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

QUE ce renouvellement d'entente fera l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

QUE le maire Monsieur Jean-François Pelletier et la directrice générale Colette Lord soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de L'Islet le renouvellement de l'entente à intervenir avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et les municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente.

QUE la présente résolution soit transmise aux dix-sept (17) municipalités signataires de l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ainsi qu'à ladite Régie et à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

340-11-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière